



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2015
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents
ABSENTE EXCUSÉE :
Madame DURANTON Nicole, Vice-Présidente

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **ACCORDE** sa garantie à Eure habitat, à hauteur de 50% d'un Prêt d'un montant total de 297 500 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la résidentialisation des 300 logements des 9 immeubles : Izoard, Galibier, Vanoise, Oisans, Ventoux, Simplon, Chablais, Lubéron et Belledonne situés à EVREUX – La Madeleine. Par ailleurs, le prix de revient prévisionnel ayant été revu à la baisse, le montant de la subvention du GEA a, lui aussi, été revu à la baisse, passant de 142 773,09 € à 118 938 €.

☞ **DECIDE** le dépôt de la candidature du Grand Evreux Agglomération à l'appel à projet lancé par la Région pour la mise en œuvre des PAEC « Projet Agro Environnemental et Climatique » ; cet appel à projet représente une opportunité pour les exploitants agricoles d'ores et déjà inscrits dans ces démarches (notamment dans le cadre du Bassin d'Alimentation de Captage de la Queue d'Hirondelle et des Coteaux et Vallée de l'Iton) ou souhaitant contractualiser dès cette année des mesures agro environnementales et climatiques, qui pourront ainsi bénéficier d'une compensation financière, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Ce projet a notamment pour finalité de maintenir les pratiques agricoles et d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agro environnementaux identifiés sur le territoire. Il consiste, à partir d'un diagnostic environnemental et agricole du territoire, en la définition d'une stratégie d'intervention issue de la sélection de mesures agro environnementales et climatiques à même de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire. Pour ce qui concerne le territoire du Grand Evreux Agglomération, ces enjeux touchent notamment à la préservation de la qualité de l'eau, à la préservation de la biodiversité (Natura 2000 et continuités écologiques), à la préservation des plantes messicoles et à la protection des zones humides. *Cette décision a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à statuer, la date limite de dépôt des dossiers candidatures étant fixée au 15 janvier 2015.*

☞ **DECIDE** la participation du Grand Evreux Agglomération à l'édition 2015 du Salon des Entrepreneurs qui se tiendra à Paris les 4 et 5 février 2015, le territoire de l'Eure y étant déjà représenté par Eure Expansion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure, la CASE et la CAPE, **OCTROIE** une subvention d'un montant maximum de 6 000 € à Eure Expansion dans le cadre de l'organisation de cette opération et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au BP 2015, chapitre 6574 - antenne 1859 et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer la convention afférente et les éventuels avenants à intervenir. *Cette décision a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à statuer au regard de l'organisation de cette manifestation qui se déroulera début février.*

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses avenants éventuels autorisant l'Entreprise PIGEON TP, attributaire des travaux de VRD du chantier ADS au Long Buisson II, à mettre en œuvre, conformément à sa demande, une partie des déblais excédentaires du chantier ADS sur les parcelles ZA 113, ZD 115 ET ZD 117 appartenant au GEA. En contrepartie, l'entreprise versera au GEA la somme de 7500 € HT. *Cette décision a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à statuer au regard du planning de travaux de l'entreprise ADS.*